

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RCA21 210003

AVIS est, par la présente donné, que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 2 mars 2021, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

Règlement RCA21 210003

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2021) (RCA20 210013)

QUE ce règlement vise à modifier l'annexe B «Politique et tarifs d'utilisation des locaux, terrains et équipements» afin de refléter les frais réels de location de certains lieux d'activités et de chalets et également ajuster la tarification de l'Auditorium ;

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, le tout, conformément à la loi.

QUE dès le retour normal des opérations, copie de ce règlement sera accessible au secrétariat de l'arrondissement de Verdun situé au 4555 rue de Verdun, bureau 104, où toutes les personnes intéressées pourront en prendre connaissance de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun,
ce 9 mars 2021.

Mario Gerbeau
Secrétaire d'arrondissement